



PRÉFET DE LA VENDÉE

Direction départementale  
des Territoires et de la Mer  
de la Vendée

Service  
Eau, Risques et Nature

Unité  
Politique et Gestion de l'Eau

## ARRETE préfectoral n° 11-DDTM-592

portant modification de la composition de la Commission locale de l'eau du Schéma d'aménagement et de gestion des eaux du Marais Breton et du bassin versant de la Baie de Bourgneuf

**Le Préfet de la Vendée,**  
*Chevalier de la Légion d'honneur,*  
*Officier de l'Ordre national du mérite,*

- VU le code de l'environnement, notamment les articles L.212-4 et R.212-29 à R.212-34,
- VU l'arrêté du 18 novembre 2009 du Préfet de la région Centre, coordonnateur du bassin Loire-Bretagne, approuvant le Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux,
- VU l'arrêté interpréfectoral Vendée/Loire-Atlantique n° 96-DRLP-65 fixant le périmètre d'élaboration du Schéma d'aménagement et de gestion des eaux du Marais Breton et du bassin versant de la Baie de Bourgneuf,
- VU l'arrêté préfectoral n° 10-DDTM-709 du 6 octobre 2010, modifié, portant renouvellement de la commission locale de l'eau du Schéma d'aménagement et de gestion des eaux du Marais Breton et du bassin versant de la Baie de Bourgneuf,
- VU la délibération du Syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable du Marais Breton et des îles en date du 16 juin 2011,
- VU les résultats des élections consulaires de la Chambre de commerce et d'industrie de la Loire-Atlantique,
- VU la délibération de l'Association syndicale des Marais de Monts en date du 2 mars 2011,
- VU la délibération de la Communauté de communes Marais et Bocage en date du 21 mai 2011,
- VU l'arrêté préfectoral n° 242/SPS/10 en date du 9 septembre 2010 autorisant la modification du Syndicat mixte des pays du pont d'Yeu,
- VU l'article L.912-6 de l'ordonnance n° 2010-462 en date du 6 mai 2010 créant les comités régionaux conchylicoles,
- SUR proposition du secrétaire général de la préfecture de la Vendée,

## ARRETE :

### **Article 1 : Composition de la commission locale de l'eau**

En complément des modifications apportées par l'arrêté préfectoral n° 10-DDTM-977 en date du 7 décembre 2010, l'article 1 de l'arrêté préfectoral n° 10-DDTM-709 en date du 6 octobre 2010 est modifié comme suit :

#### **1. Collège des représentants des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux :**

« Représentant de la Communauté de communes Marais et Bocage :

Monsieur Michel DERIEZ » est remplacé par

« Représentant de la Communauté de communes du pays de Challans :

Monsieur Michel DERIEZ »

« Représentante du SIVU du pays du Pont d'Yeu :

Madame Rosiane GODEFROY » est remplacé par

« Représentante du Syndicat mixte Vendée des îles :

Madame Rosiane GODEFROY »

« Représentant du syndicat intercommunal d'adduction en eau potable du Marais Breton :

Monsieur Jean-Yves GABORIT » est remplacé par

« Représentant du syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable du Marais Breton et des îles :

Monsieur Jean-Yves GABORIT »

#### **2. Collège des représentants des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations concernées :**

Représentant de la chambre de commerce et d'industrie de la Loire-Atlantique :

« Monsieur Gilles CUSSONNEAU » est remplacé par « Monsieur Jean-Michel BRARD »

« Représentant de la Section régionale de conchyliculture des Pays de la Loire :

Monsieur Jacques SOURBIER » est remplacé par

« Représentant du Comité régional conchylicole des Pays de la Loire :

Monsieur Jacques SOURBIER »

Représentant de l'Association syndicale des marais de Saint-Jean-de-Monts :

« Monsieur Bernard BRAUD » est remplacé par « Monsieur Bruno BONNIN »

Le reste de l'article 1 est sans changement.

Une liste récapitulant la nouvelle composition de la commission locale de l'eau est annexée au présent arrêté.

### **Article 2 : Publication**

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs des préfectures de la Vendée et de la Loire-Atlantique et sera mis en ligne sur le site internet désigné par le Ministère chargé de l'environnement : [www.gesteau.eaufrance.fr](http://www.gesteau.eaufrance.fr).

### **Article 3 : Délais et voies de recours**

Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la date de publication du présent arrêté au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Vendée et de la Loire-Atlantique, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Nantes.

### **Article 4 : Exécution**

Le Secrétaire général de la Préfecture de la Vendée, le Secrétaire général de la Préfecture de la Loire-Atlantique et le Directeur départemental des territoires et de la mer de la Vendée sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à chaque membre de la commission.

A la Roche-sur-Yon, le 11 AOUT 2011

~~Le Préfet,~~  
Le Secrétaire Général  
de la Préfecture de la Vendée

François PESNEAU

**ANNEXE à l'arrêté préfectoral n° 11-DDTM-592**  
**portant modification de la composition de la commission locale de l'eau (CLE)**  
**du schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE)**  
**du Marais Breton et de la baie de Bourgneuf**

**Composition de la CLE du Marais Breton et de la baie de Bourgneuf**  
**61 membres**

**1 - Collège des représentants des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux : (31 membres)**

**Conseil régional des Pays de la Loire :**  
Claudine GOICHON

**Conseil général de Loire-Atlantique :**  
Daniel MORISSON

**Conseil général de la Vendée :**  
Michel DUPONT

**Membres nommés sur proposition de l'association des Maires de la Vendée :**

Noël FAUCHER	<i>(mairie de Noirmoutier-en-l'île)</i>
Serge GIRARDIN	<i>(adjoint au maire de la Garnache)</i>
Raoul GRONDIN	<i>(mairie de Notre-Dame-de-Monts)</i>
Philippe GUERIN	<i>(mairie de Froidfond)</i>
Claude BARRETEAU	<i>(mairie de Châteauneuf)</i>
Yves VERONNEAU	<i>(mairie de Saint-Urbain)</i>
Marie-France LECULEE	<i>(mairie de la Guérinière)</i>
Pascal MORINEAU	<i>(mairie de Grand'Landes)</i>

**Membres nommés sur proposition de l'association des Maires de la Loire-Atlantique :**

Robert BLANCHARD	<i>(mairie de Bourgneuf)</i>
Pierre-Marie MERCIERE	<i>(mairie de Chauvé)</i>
Marie-Josèphe BOUCARD	<i>(mairie de Fresnay-en-Retz)</i>
Alain GUILLON	<i>(mairie de Saint-Michel-Chef-Chef)</i>
Joseph GUILLOUX	<i>(mairie de Saint-Père-en-Retz)</i>
Thierry DUPOUE	<i>(mairie de la Bernerie-en-Retz)</i>

**Communauté de communes de Pornic :**  
Philippe BOENNEC

**Communauté de communes de l'île de Noirmoutier :**  
Gilles FAUCHER

**Communauté de communes Océan-Marais de Monts :**  
André RICOLLEAU

**Communauté de communes de la région de Machecoul :**  
Alain DE LA GARANDERIE

**Communauté de communes du Marais Breton nord :**  
Robert GUERINEAU

**Communauté de communes du pays de Challans :**  
Michel DERIEZ

**Syndicat mixte d'aménagement des marais de Noirmoutier :**  
Jacques BOZEC

**Syndicat mixte des marais de Saint-Jean-de-Monts et de Beauvoir-sur-Mer :**  
Jean-Luc MENUET

**Syndicat d'aménagement hydraulique du Sud-Loire :**  
Christophe BOCQUET

**Syndicat mixte de gestion écologique du Marais Breton :**  
Denis CROCHET

**Syndicat mixte de défense contre la mer du littoral continental de la Baie de Bourgneuf :**  
Jean-Yves GAGNEUX

**Syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable du Marais Breton et des îles :**  
Jean-Yves GABORIT

**Syndicat intercommunal d'adduction en eau potable du pays de Retz Sud-Loire :**  
Robert HUS

**Syndicat mixte Vendée des îles :**  
Rosiane GODEFROY

**2 - Collège des représentants des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations concernées : (16 membres)**

**Chambre d'agriculture de la Loire-Atlantique :**  
Michel COUDRIAU

**Chambre d'agriculture de la Vendée :**  
Christian FRANCHETEAU

**Chambre de commerce et d'industrie de la Loire-Atlantique :**  
Jean-Michel BRARD

**Fédération des producteurs maraîchers nantais :**  
Patrick BRIAND

**Ligue de protection des oiseaux de la Vendée (LPO) :**  
Frédéric SIGNORET

**Association « Eau pour tous en Vendée » :**  
Michel COUTON

**Association « Vivre l'île 12/12 » :**  
Michel CHEVET

**Association « Hirondelle » :**  
Frédéric LE PELTIER

**Comité régional conchylicole des Pays de la Loire :**  
Jacques SOURBIER

**Comité local des pêches maritimes de Noirmoutier :**  
Didier FONSECA

**Union fédérale des consommateurs de Vendée :**  
Robert DUPONT

**Fédération de Loire Atlantique de pêche et de protection du milieu aquatique :**  
Roland BENOIT

**Association syndicale des marais de Saint-Jean-de-Monts :**  
Bruno BONNIN

**Union des syndicats des marais du Sud-Loire :**  
Jean-Claude DUGAST

**Coopérative des producteurs de sel de l'ouest, section de l'île de Noirmoutier :**  
Jean-Noël PITAUD

**Fédération départementale des chasseurs de la Vendée :**  
Jean-Marc MARTINEAU

**3 - Collège des représentants de l'Etat et de ses établissements publics :**  
(14 membres)

- le Préfet de la région Centre, coordonnateur du Bassin Loire-Bretagne
- le Préfet de la Vendée
- le Préfet de la Loire-Atlantique
- le Directeur de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne
- le Directeur de l'Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer, centre de Nantes
- le Délégué interrégional de l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques Bretagne-Pays de la Loire
- le Délégué interrégional de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage Bretagne-Pays de la Loire
- le Directeur général de l'Agence régionale de la santé des Pays de la Loire
- le Directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement des Pays de la Loire
- le Directeur-adjoint de la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement des Pays de la Loire
- le Directeur départemental des territoires et de la mer de la Vendée
- le Délégué à la mer et au littoral de la Direction départementale des territoires et de la mer de la Vendée
- le Directeur départemental des territoires et de la mer de la Loire-Atlantique
- le Délégué à la mer et au littoral de la Direction départementale des territoires et de la mer de la Loire-Atlantique

ou leur représentant